

Appel à projet « Habitant »
Semaine de la mobilité 2009



Mon quartier respire!

Modalités pratiques

- **Timing**

- **30 avril**: date limite pour la réception des projets
- Début mai: sélection des projets.
- Mi-mai: atelier préparatif
- 16 au 22 septembre : déroulement des projets pendant la « Semaine de la Mobilité ». Les initiatives subsidiées doivent se dérouler durant cette période (excepté le Dimanche sans voiture) et avoir lieu en Région de Bruxelles-Capitale. Chaque jour de cette semaine aura une thématique particulière :
 - mercredi 16 : la voiture autrement ;
 - jeudi 17 : le transport public ;
 - vendredi 18 : le vélo ;
 - samedi 19 : l'espace public ;
 - dimanche 20 : journée sans voiture
 - lundi 21 : le piéton
 - mardi 22 : plans de déplacements scolaires et d'entreprises et journée européenne sans voiture.
- Octobre - novembre : paiement par IEB des notes de frais des projets retenus.

- **Critères de sélection**

- Action se déroulant entre le 16 et le 22 septembre, à l'exclusion du Dimanche sans voiture ;
- Sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- Action portant sur la promotion d'une mobilité durable, qui améliore la qualité de vie dans la ville et dans les quartiers ;
- Action en lien avec la thématique définie chaque jour (voir ci-dessus) ;

Semaine de la mobilité 2009

- Partenariats/ participation : nous plébiscitons des projets de groupe en partenariat avec d'autres comités, associations et autorités communales ainsi que des actions qui s'adressent à un large public;
- Créativité : l'aspect innovant et original sera pris en considération en cas de départage.
- Appel à projet adressé aux groupes d'habitants, comités de quartiers, associations, maisons de quartiers, mouvement de jeunesse. Cet appel ne peut être porté par un groupement représentant un parti politique.

Le jury de sélection se compose d'IEB et du Bral, de Bruxelles Mobilité, de l'Association des villes et des communes.

• Subsidés

- **12 500 €** de subsides régionaux seront répartis entre les projets sélectionnés.

Le subside finance:

- L'achat ou la location de matériel pour une animation, une action, un débat, une exposition, une conférence, un stand d'information ;
- Des frais liés à la promotion de l'activité (affiches, flyers,..) ;
- ...

Le subside ne finance pas :

- des frais de personnel ou de salaires ;
- l'achat de nourriture ou la location de matériel horeca ;
- des frais liés à des activités en dehors de la Région de Bruxelles-Capitale ou en dehors de la semaine de la mobilité.

• Avis technique et soutien

Inter-Environnement Bruxelles et le Bral sont à disposition des associations et des comités pour les soutenir dans leurs démarches et leur apporter des outils pour la réalisation de leurs actions.

• Inscription

Via le formulaire à télécharger sur www.ieb.be et à renvoyer avant le 30 avril.

Plus d'infos : Inter-Environnement Bruxelles, Jérôme Matagne,

jerome.matagne@ieb.be

Tél jusqu'au 30 mars : 02/2230101

Tél après le 30 mars : 02/8930900